



Début de la séance : Mardi 14 Novembre 2023 à 19h00 (en visio).

Membres présents : Arnaud BRUN, Jean-Louis BEAUFORT, Fabrice CARRE, Cyril CHAVANT, Vincent LABARBE, Daniel MARCHAND, Julien TESSEYRE.

Membres absents excusés : Benoit GANDREUIL, Vincent LORIOU, Frédéric POCHELU.

Membres absents : Stéphane TANGUY VEYSSIERE.

Objet de la réunion

Reflexion sur l'attribution des montants des départements à la fin de chaque phase.
Traitement de la 4ème journée Phase 1 du championnat par équipes régional.

Rappels / Observations

La ligue a mis en place des « fiches mémo » destinées aux clubs. N'hésitez pas à les mettre à disposition des responsables de vos équipes.

Rappel : un JA doit obligatoirement être mentionné sur TOUTES les feuilles de rencontre, y compris en R2 et R3. Lors de la 1ère journée 20 rencontres n'avaient pas de JA mentionnés, 6 pour la 2ème journée, 3 pour la 3ème et 4 pour la 4ème journée . À l'avenir une pénalité financière pourrait être appliquée.

Rappel : toute modification de rencontre doit être validée par la CSR pour vous protéger en cas d'accident ou de réclamation. Dans le cas contraire la CSR pourrait être amenée à déclarer les 2 équipes perdantes.

Retard pour remonter les résultats dans SPIDv2 :

RAS.

Rencontres avec juges-arbitres désignés mais non présents

RAS.

Attribution des montants des départements à la fin de chaque phase

Suite à des questionnements de certains comités et de certains clubs, la CSR va proposer au conseil de ligue que dans le cas où un comité ne souhaite pas bénéficier de toutes les montées qui lui ont été attribuées, les montées "libres" soient attribuées à un autre département, suivant la règle mise en place, actuellement, pour l'attribution du nombre de montées par comité.

Si une équipe montante d'un département se retire avant le début du championnat, cette place revient alors au département concerné. Si ce comité ne propose aucune équipe en remplacement, la place est récupérée par la ligue.

Cette proposition sera étudiée et soumise au vote lors d'un prochain conseil de ligue, et ne sera de toute façon applicable au plus tôt que pour la 1ère phase 2024/2025.

Phase 1 / Journée 4 (officiellement journée 4 dans SPID V2) 4 et 5 novembre 2023

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

R1-1 - St Benoît 1 contre TT Grand Bourg 1

Forfait de l'équipe de TT Grand-Bourg.

Défaite "14-0" points partie et "3-0" points rencontre.

Confiscation de la caution et application des frais kilométriques liés au déplacement associé.

R1-4 - JA Dax 1 contre Bougue Laglorieuse 1

Le joueur Claude ROSSI (401257) du club de Bougue-Laglorieuse a abandonné pour cause de blessure lors de sa 2ème partie. Le résultat de la rencontre est enterriné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- partie 2 : défaite normale ;
- double : abandon ;
- partie 3 : défaite par forfait.

Certificat médical non fourni, application de la pénalité financière de 30 euros.

R2-7 - Moncoutant 1 contre AS Villenave 5

GUERY Clément (7917570) du club de Moncoutant a reçu un carton jaune pour avoir donné un coup de pied dans la table.

Toute décision prise lors d'une commission sportive peut faire l'objet d'un appel auprès du conseil de ligue. Pour cela un courriel doit être adressé directement au président de la ligue (daniel.marchand@lnatt.fr) avec copie au secrétariat de la ligue (secretariat@lnatt.fr) et ce au plus tard dans les 15 jours qui suivent la diffusion du compte rendu de la commission sportive.

Fin de la séance à 19h50